

**RAPPORT DE GESTION DE DEFICOM GROUP SA
RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous faire rapport d'activité de DEFICOM GROUP SA (« **DEFICOM** » ou la « **Société** ») et de la gestion de celle-ci pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, correspondant à l'année civile 2014.

Le présent rapport concerne exclusivement les comptes sociaux.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2014

Le principal événement de l'exercice a été la radiation du titre DEFICOM de la cote à dater du 1^{er} avril 2014. Cette radiation a fait suite à une longue réflexion du conseil d'administration sur l'intérêt, pour la Société, de conserver le statut de société cotée à l'issue de laquelle la question a été soumise à la décision souveraine des actionnaires. Ceux-ci se sont prononcés sans ambages, à l'unanimité, pour un retrait, lors d'une assemblée générale qui s'est tenue le 9 décembre 2013.

Tant les administrateurs que les actionnaires ont considéré que la cotation de la Société n'apportait plus de valeur ajoutée à celle-ci en tant que telle ni à l'action elle-même. Ils ont estimé que la taille de la Société ne lui permettait pas d'être suivie sérieusement par les analystes. En outre, la Bourse considérait la Société comme un « holding » et lui appliquait dès lors une décote, à laquelle s'ajoutaient des frais administratifs et de gestion.

Les actions DEFICOM restent, cependant, négociables dans le cadre des ventes publiques organisées par NYSE EURONEXT Brussels. Pour faciliter la gestion des titres, une assemblée générale réunie après le 31 décembre 2014¹ a décidé de rendre tous les titres obligatoirement nominatifs.

Pour rappel, les trois actionnaires identifiés de la Société en contrôlent 99,6% du capital. Au 31 décembre 2014, GROUPE DEFI (contrôlée *in fine* par Philippe Lhomme), la SRIW (contrôlée par la Région wallonne dont elle constitue la principale structure d'investissement) et FINANCIAL ROOSEVELT (une société du groupe de Jean De Cloedt), détenaient respectivement 96,6%, 2,2% et 0,8% du capital et des droits de vote de DEFICOM.

¹ Cette assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 29 janvier 2015

Durant l'exercice écoulé, le périmètre d'activités du groupe n'a guère évolué, à l'exception d'une prise de participation dans la presse. Celle-ci concerne le magazine français « PSYCHOLOGIES » dont le groupe détient désormais 25%.

Cet investissement, qui est marginal en termes de fonds mobilisés, a représenté une opportunité que le groupe a saisi au regard de la qualité du titre en question et du tour de table formé pour son acquisition. Celui-ci regroupe ROSSEL, le premier groupe de presse francophone de Belgique (par ailleurs en plein déploiement en France), EDITION VENTURES, un éditeur belge de magazines de niche, et, par ailleurs, l'éditeur de la version belge de PSYCHOLOGIES et, enfin, Stefan Descheemaeker, ancien administrateur délégué de DEFINANCE avant d'exercer des fonctions de direction générale dans des groupes internationaux¹.

L'opération la plus marquante de l'exercice a, par ailleurs, été la mise en œuvre, au début de 2014, du rapprochement stratégique entre le groupe FISA LIFECOM et le groupe BRUSSELS EXPO, qui avait été initié à la fin de l'année 2013. Cette opération s'inscrit, pour le Société, dans sa politique de renforcement de des activités existantes. Elle a contribué à augmenter la cohérence et l'assise de FISA LIFECOM.

Enfin, les fonds propres de la Société ont progressé dans la mesure du résultat de l'exercice, pour autant que la proposition d'affectation soit acceptée par l'assemblée générale.

PERSPECTIVES

Le conseil d'administration entend, d'une part, poursuivre la politique de renforcement des activités du groupe et des entreprises au travers desquelles celles-ci sont menées et, d'autre part, étendre le périmètre des activités quand des opportunités intéressantes se présentent.

A cet égard, l'investissement dans une nouvelle branche d'activités qui s'inscrirait dans le pôle « Events & Entertainment » est en négociation depuis plus d'un an. Il devrait se concrétiser avant la fin du premier semestre 2015. Son financement obligera la Société à recourir à un endettement provisoire que deux de ses actionnaires ont d'ores et déjà marqué un accord de principe pour lui consentir. Le conseil d'administration est conscient que la mise en place d'un tel endettement posera la question, ouverte depuis quelque temps, des moyens financiers de la Société pour faire face à d'éventuelles nouvelles opérations quelque peu ambitieuses.

¹ AB INBEV, dont Stefan Descheemaeker est désormais administrateur, et DELHAIZE GROUP.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'exercice sous revue, le conseil d'administration s'est réuni trois fois.

Depuis le 15 mai 2014 et la démission, pour raisons de convenance personnelle, de Mme Catherine Alexandre, le conseil d'administration est composé de neuf membres, dont deux femmes.

Par ailleurs, également pour des raisons de convenance personnelle, en date du 17 septembre 2014, Mr. Philippe Lhomme a souhaité être déchargé de la gestion journalière de la Société. Il demeure cependant président du conseil d'administration.

Concomitamment, la société FRANKLN, représentée par Mr. Pierre D'Haeseleer, a été cooptée au conseil d'administration en remplacement de la société GROUPE DEFI, qui était représentée par Mr. Philippe Lhomme.

Le conseil d'administration n'a pas désigné formellement de nouvel administrateur délégué. En vertu des statuts, en toutes matières, en ce compris celles qui relèvent de la gestion journalière, la représentation de la Société nécessite donc la signature de deux administrateurs. Pour ne pas alourdir excessivement la gestion, le conseil d'administration confie toutefois fréquemment, à titre permanent ou provisoire, des mandats spéciaux à son président ou à FRANKLIN.

Aucune procédure spécifique n'a été mise en place pour évaluer les travaux du conseil d'administration ou des comités spécialisés en tant qu'organes collectifs, ni des administrateurs pris individuellement.

Administrateurs indépendants

En début d'exercice, le conseil d'administration comprenait trois administrateurs indépendants, Mme Anne Bataille, et MM. Vincent Bribosia et Bernard Marchant.

Depuis la prise de participation dans la société française 4B MEDIA, intervenue le 7 juillet 2014, aux côtés, entre autres, du groupe ROSSEL, dont Bernard Marchant est le CEO, ce dernier a donc perdu sa qualité d'administrateur indépendant.

Comité spécialisés

Ni le comité d'audit¹ ni le comité de nomination et de rémunération² ne se sont réunis au cours de l'exercice sous revue.

Avec la fin de la cotation de la Société, les pratiques de bonne gouvernance se sont trouvées *de facto* assouplies, sans que cet assouplissement ne résulte d'une décision des administrateurs et sans que la Charte de Corporate Governance dont s'était dotée la Société n'en soit pour autant amendée.

Il convient de faire état que certains administrateurs se sont émus face à une telle dérive dont ils ont saisi le conseil d'administration. Il en a résulté un débat entre administrateurs et l'adoption d'une Charte des Principes de Gouvernance d'Entreprise³ qui réaffirme la nécessité du respect d'un certain nombre de principes importants en matière de bonne gouvernance tout en veillant à tenir compte de la taille de la Société.

Assemblées générales

En dehors de l'Assemblée Générale statutaire aucune réunion extraordinaire n'a été tenue en 2014.

A noter que, comme mentionné ci avant, depuis la clôture de l'exercice sous revue une assemblée générale extraordinaire s'est réunie, en date du 29 janvier 2015, et a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour rendre toutes les actions obligatoirement nominatives.

Contrôle interne et gestion des risques

En raison de sa taille, DEFICOM n'a pas d'auditeur interne. Le contrôle interne est directement supervisé par le conseil d'administration et le comité d'audit. Il en va de même de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses efforts en vue de renforcer ses procédures de contrôle interne et de prévention des risques.

¹ Composé de MM. Fabio Mazzoni et Vincent Bribosia, ainsi que de SPARAXIS SA, représentée par Mr. Eric Bauche.

² Composé de Mme Anne Bataille, Bernard Marchant et Denis Stokkink

³ Nouvelle dénomination de la « Charte de Corporate Governance »

SITUATION JURIDIQUE

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2013, les statuts de la Société avaient été modifiés essentiellement pour donner la possibilité aux actionnaires de choisir, pour leur actions, soit la forme dématérialisée, soit la forme nominative et, dès lors, l'inscription dans le registre des actions.

Au 31 décembre 2014, les 4.352.479 actions qui représentent le capital de la Société (situation inchangée depuis la clôture de l'exercice), étaient réparties en ¹:

- (i) 4.346.293 actions nominatives ;
- (ii) 4.527 actions dématérialisées ;
- (iii) 1.659 actions au porteur.

La loi du 14 décembre 2005 portant sur la suppression des titres au porteur (amendée et complétée par diverses autres dispositions ultérieures) oblige la Société à inscrire tous les titres au porteur, qui n'avaient pas été dématérialisés ou mis au nominatif avant le 1^{er} janvier 2014, en son nom dans le registre des actions. DEFICOM agit comme fiduciaire et pas comme détenteur de ces titres. Au vu des dispositions légales, DEFICOM est dans l'obligation de présenter ces titres en vente publique avant novembre 2015 et de verser le fruit de cette vente à la CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS.

Il a été rappelé plus avant qu'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 29 janvier 2015, a, une fois de plus, modifié les statuts de la Société, et plus particulièrement l'article 5, pour ne plus reconnaître que des titres nominatifs. Tant que les titres dématérialisés encore en circulation ne sont pas transformés en titres nominatifs, leur droit aux dividendes et leur droit de participer aux assemblées générales sont suspendus. Au jour de l'établissement du présent rapport de gestion jour, il reste encore 4.504 titres dématérialisés en circulation.

Le titre DEFICOM, qui n'est plus coté en Bourse (voir ci-avant) reste toutefois négociable en vente publique.

La Société s'est par ailleurs engagée auprès des autorités de marché à continuer à publier ses rapports annuels, dans les délais prévus par le Code des sociétés, ainsi qu'à informer ses actionnaires de toute information importante la concernant.

¹ Ces chiffres sont basés sur un décompte fourni par EUROCLEAR en date du 31 décembre 2014



COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Par rapport à la situation qui prévalait au 31 décembre 2013, le montant des fonds propres est resté inchangé, sauf l'augmentation liée aux résultats de l'exercice. A la date de clôture du bilan, et sous réserve de l'approbation, par l'assemblée générale, de la proposition d'affectation décrite ci-après, les fonds propres s'élevaient à 69.582.241€ (contre un montant de 64.271.174€ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, l'endettement de la Société se limitait à une dette à l'égard du « groupe FISA LIFECOM » et une dette à l'égard d'une des sociétés de contrôle de DEFICOM. Il est à noter que l'endettement à l'égard du « groupe FISA LIFECOM » a été entièrement apuré au cours du premier trimestre 2015.

DEFICOM détient toujours trois participations significatives dans les sociétés suivantes: (i) DEFICOM INVEST, (ii) FISA LIFECOM et (iii) CRAZY INVEST. Durant l'été 2014, DEFICOM a également pris une participation indirecte de 25% dans le groupe français éditeur du magazine « PSYCHOLOGIES ». Cet investissement, réalisé à parts égales par les quatre partenaires mentionnés ci avant est intervenu au travers de la société de droit français 4B MEDIA SAS, qui, elle-même détient 100% de PSYCHOLOGIES GROUP SAS.

DEFICOM INVEST, dont la Société détient 100%, a pour vocation essentielle de détenir la participation du groupe (15,60%) dans le groupe CODITEL/NUMERICABLE BELUX, opérateur de services de télédistribution, d'accès à Internet et de téléphonie en Belgique et au Luxembourg. Le solde du capital est désormais entièrement entre les mains du groupe ALTICE, désormais coté en Bourse d'Amsterdam.

CODITEL/ NUMERICALBE BELUX, malgré sa faible part de marché dans les deux pays où le groupe est présent est l'un des opérateurs les plus rentables d'Europe. Le groupe est prêt à saisir toute opportunité de croissance sur ses marchés. Il y a lieu de penser que des mouvements de concentration vont inévitablement se déclencher. Seul le calendrier en est incertain.

FISA LIFECOM est la société faitière des entreprises actives dans les foires, salons et événements divers. Au 31 décembre 2014, DEFICOM en détenait 98,03%, après avoir cédé en septembre 2014 une participation de 1,97% à la société BESPOKE PROJECT, à laquelle elle a également, consenti des options d'achat lui permettant de porter cette participation, à terme, à hauteur de 6%. Parallèlement, DEFICOM a accepté de consentir des facilités de paiement à BESPOKE PROJECT.

Le portefeuille des activités « foires, salon et événements, s'est considérablement enrichi grâce à l'apport, en janvier 2014, de trois salons organisés jusque lors par le

groupe BRUSSELS EXPO¹, dont les emblématiques « SALON DE L'ALIMENTATION » et le « SALON DES VACANCES ». A cette occasion, le groupe BRUSSELS EXPO² est devenu actionnaire, à hauteur de 35%, de FISA BRUSSELS SA. Cette société, dont FISA LIFECOM détient 65%, regroupe désormais toutes les activités de FISA LIFECOM à Bruxelles, à l'exception du salon « BATIBOUW » qui est logé dans une filiale *ad hoc*, dénommée FISA BATIBOUW SA³.

Outre ses participations dans FISA BATIBOUW SA et FISA BRUSSELS SA, FISA LIFECOM détient deux autres participations, l'une et l'autre détenues à 100% : FISA EVENTS SA qui détient et organise l'événement « RENCONTRES AU SOMMET DE DEAUVILLE » et FISA DECOFAIR SA qui détient et organise, en Flandre, deux salons dédiée à la décoration. Les performances médiocres de cette dernière société, le contexte difficile de l'organisation des deux salons concernés et leur positionnement géographique a conduit FISA LIFECOM à rechercher pour FISA DECOFAIR SA, soit un partenaire soit un acquéreur. A ce jour, aucune solution n'a encore pu être dégagée mais diverses discussions ont été entamées avec des tiers ayant manifesté leur intérêt.

Enfin, la société CRAZY INVEST, dont DEFICOM détient 53,3%, est la société qui contrôle, à 100%, les entreprises produisant des spectacles sous la marque « CRAZY HORSE et exploitant le cabaret parisien éponyme, ainsi que l'ensemble des activités connexes.

Malgré un climat économique qui pèse négativement sur l'activité dans le monde du spectacle, le « groupe CRAZY » a réalisé de bonnes performances financières en 2014. L'exercice 2015 s'avère plus incertain.

Au total, au 31 décembre 2014, les immobilisations financières dans les quatre sociétés mentionnées ci-avant représentaient un montant de 64.562.005€ (contre 64.839.513€ au 31 décembre 2013).

Les immobilisations financières représentent près de 93% du total des actifs de DEFICOM.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de DEFICOM, le conseil d'administration a procédé à un « impairment test » sur les participations dans FISA LIFECOM et CRAZY INVEST. Suite à cet exercice, qui s'est avéré rassurant quant à la valorisation de ces participations dans les comptes de DEFICOM, le conseil d'administration a décidé de ne pas procéder à une réduction de valeur sur ces participations.

¹ Au travers de sa "filiale" FOIRES ET SALONS DE BRUXELLES ASBL (en abrégé, « BFE »)

² Toujours au travers BFE

³ FISA BATIBOUW SA détient et organise BATIBOUW ainsi que certains événements connexes à ce salon. A noter que FISA BRUSSELS SA détient 5% de FISA BATIBOUW SA, le solde – 95% – étant détenu par FISA LIFECOM SA.

Par ailleurs, sur base de la valorisation pratiquée lors du retrait du fonds anglo-saxon APAX de CODITEL-NUMERICABLE, et au vu des multiples pratiqués par le marché sur des sociétés du secteur, le conseil d'administration estime que la valeur de la participation indirecte détenue dans CODITEL/NUMERICALBE BELUX est assez sensiblement supérieure à celle pour laquelle cette société est reprise dans les comptes de DEFICOM.

Pour le reste, au 31 décembre 2014, l'actif du bilan ne comptait quasiment que des créances liquides et recouvrables à court ou à moyen terme et des montants en numéraire.

Enfin, le compte de résultats de l'exercice 2014 est également très simple. La majeure partie des prestations de service de la Société ont été effectuées au profit des entreprises du groupe. Dès lors, les créances commerciales qui apparaissent au bilan concernent essentiellement la rémunération de ces services.

Il convient de noter que l'accroissement significatif du montant des biens et services divers dans les charges de l'exercice 2014 par rapport aux chiffres de 2013 est la contrepartie de l'augmentation des revenus et correspond essentiellement à la mise en place de nouveaux accords de sous-traitance et/ou de commissionnements liés aux prestations fournies aux entreprises du groupe.

RISQUES ET INCERTITUDES

Conformément aux prescrits légaux, le conseil d'administration essaie, d'année en année, d'évaluer les risques auxquels est soumise la Société. Tous les risques énoncés ci-après pourraient avoir un impact négatif important sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou la trésorerie de la Société. Ils pourraient mener à des pertes de valeur sur les divers actifs comptabilisés au bilan. Il convient de souligner qu'il pourrait par ailleurs exister d'autres risques dont le conseil d'administration n'a pas connaissance. Il pourrait également y avoir des risques que le conseil ne pense pas être significatifs actuellement mais qui pourraient évoluer et avoir des conséquences négatives futures significatives.

Le principal risque de la Société demeure la persistance de la quasi absence de trésorerie disponible. Cette situation ne fait craindre aucun risque opérationnel dans la mesure où la Société a sécurisé un ensemble d'accords de services qui lui assure un volume de chiffre d'affaires largement supérieur à ses coûts de fonctionnement. Mais, à moyen ou à long terme, la Société pourrait s'avérer dans l'incapacité d'apporter un support financier indispensable à l'une ou l'autre de ses participations qui pourrait en avoir urgemment besoin.

Pour le reste, fondamentalement, le principal risque réside dans les entreprises du groupe elles-mêmes, dont les performances et/ou la santé financière peuvent vaciller.

Dans ses choix d'investissements ou dans le suivi des sociétés dans lesquelles elle choisit d'investir, la Société est susceptible de faire des erreurs d'appréciation et d'analyse. Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles DEFICOM détient une participation sont elles-mêmes soumises aux aléas économiques globaux et spécifiques à leurs secteurs d'activité propres.

Le facteur humain constitue également un risque majeur pour la Société. Le choix des équipes de management constitue une décision essentielle dans la gestion des participations. Des erreurs d'appréciation peuvent être faites; les hommes ou femmes en position de responsabilité peuvent s'avérer moins performants qu'attendu ou ils peuvent choisir de quitter leurs fonctions à des moments cruciaux.

Les systèmes de contrôle mis en place peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés. De nombreuses fonctions, procédures et informations utilisées par les entreprises dépendent de systèmes informatiques, développés et entretenus par des fournisseurs externes. Une défaillance de ces systèmes pourrait engendrer une perturbation des opérations et avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité des sociétés dans lesquelles DEFICOM a choisi d'investir.

Enfin, certaines entreprises peuvent être exposées à des risques liés à la survenance d'événements exceptionnels tels que des conditions climatiques particulièrement défavorables, des épidémies, des catastrophes naturelles, des attentats, des prises d'otages, des troubles politiques, des incendies, des pannes d'électricité, des problèmes de technologie de l'information, des empoisonnements, des épidémies, ... Ces événements pourraient avoir des conséquences majeures sur la capacité des entreprises à mener leurs activités.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE & CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

En dehors des événements et faits dont il est fait mention à d'autres rubriques du présent rapport, il n'y a pas eu, depuis la clôture de l'exercice, d'événement majeur additionnel qu'il conviendrait d'évoquer.

De même, en dehors des informations figurant dans le présent rapport, le conseil d'administration n'a pas connaissance de circonstances particulières susceptibles d'influencer le développement de la Société.

MENTIONS LEGALES COMPLEMENTAIRES

Activités de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, la Société n'a conduit aucune activité de recherche et développement.

Succursales

La Société n'a aucune succursale.

Rachat d'actions propres

Comme déjà mentionné, la Société a procédé à l'acquisition de 350 actions propres, au cours du premier trimestre 2014, à un prix moyen de €9,36 par action. Au 31 décembre 2014 ces actions ont été vendues à GROUPE DEFI, maison-mère de notre Société à leur prix d'acquisition.

Prestations exceptionnelles du commissaire

Au cours de l'exercice, le Commissaire n'a réalisé aucune prestation exceptionnelle pour la Société.

APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION

A la lumière du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le bilan et le compte de résultats de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Résultat de l'exercice	2.361.122,39 €
Bénéfice reporté	18.636.029,87 €
<hr/>	
Bénéfice à affecter	20 997 152,26 €
Dotations à la réserve légale	3.386.084,62 €
Emoluments aux administrateurs	1.000,00 €
Bénéfice à reporter	17.610.067,64€

Des émoluments sont attribués aux membres du conseil d'administration en vertu de la décision de l'Assemblée Générale du 11 juin 2013 ; la quasi-totalité des administrateurs ayant renoncé à ses émoluments, il ne reste plus que 1.000€ d'émoluments à charge de l'exercice 2014.



En approuvant la proposition de dotation à la réserve légale, celle-ci atteindra 10% du capital social de DEFICOM.

DECHARGES ET NOMINATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs, y compris les administrateurs qui ont démissionnés au cours de l'exercice et au commissaire pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Aucun mandat ne vient à échéance. Il est demandé à l'assemblée générale de confirmer la cooptation de FRANKLIN SA, représentée dans l'exercice de son mandat par Mr. Pierre D'Haeseleer, comme administrateur de la Société pour achever le mandat initialement dévolu à GROUPE DEFI SA ;

Le conseil d'administration